



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

## CONCOURS PARTICULIER EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

### NUMÉRIQUE, INFORMATIQUE, RFID

#### Constitution du dossier de demande de subvention à l'État

Les dossiers doivent être adressés à la préfecture du département de ressort, avec copie à la DRAC, par voie électronique et par voie postale (deux exemplaires du dossier pour des dépenses inférieures à 1 M€ TTC, trois exemplaires au-delà de ce montant).

Vous pouvez vous référer à la fiche recensant les coordonnées des différents services de l'État.

Les dépenses totales inférieures à 2 000 € HT sont réputées non éligibles.

#### Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
  - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC
  - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s)
  - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération
  - sollicitant une subvention **de l'État**
- Plan de financement en HT daté et signé
- Échéancier pluriannuel des dépenses, en cas de projet pluriannuel, daté et signé
- Rapport du bibliothécaire sur les fonctions retenues et sur les améliorations attendues
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet

- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes

**Veillez noter que la date limite de réception des dossiers est fixée  
au 12 juin 2020**